

## EDF engage la réalisation de « Flamanville 3 »

Suite au débat public qui s'est déroulé d'octobre 2005 à février 2006, le Conseil d'administration d'EDF a décidé d'engager la réalisation d'une troisième unité de production d'électricité sur le site de Flamanville de type EPR (European Pressurized Reactor).

La réalisation de ce projet, validé par le Conseil d'administration du 4 mai, constitue une étape essentielle du renouvellement du parc de production nucléaire d'EDF.

Tout en s'inscrivant dans la continuité des techniques existantes, l'EPR agrège tous les progrès récents pour offrir une plus grande souplesse d'utilisation et la garantie d'une production d'électricité sûre, compétitive et très faiblement émettrice de gaz à effet de serre.

La phase de débat public qui s'est achevée avec la publication du compte-rendu de la CPDP et le bilan du Président de la CNDP le 11 avril dernier va laisser la place à la phase de construction. EDF s'apprête en effet à lancer la procédure de demandes d'autorisation de création de l'installation nucléaire « Flamanville 3 », d'autorisation d'exploitation, de permis de construire, d'autorisation de prélèvement d'eau et de rejets. Les travaux de préparation du site (accès, terrassements) commenceront cet été. La phase de construction du « bloc usine », des montages électro-mécaniques et des essais de mise en service débutera en décembre 2007 et s'étendra sur 54 mois pour une mise en service prévue en 2012.

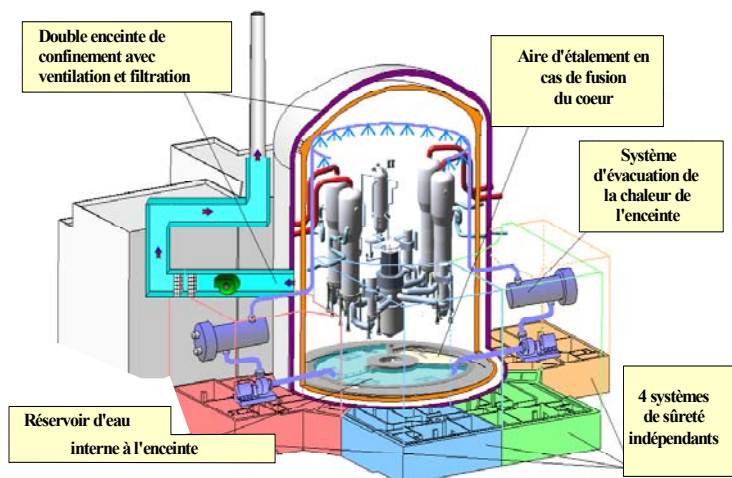
« La réalisation du projet EPR à Flamanville participe à la compétitivité de la France, en fournissant une excellente vitrine du savoir-faire industriel d'EDF et de ses partenaires européens. L'EPR favorise le maintien du haut niveau de performance du parc de production d'EDF. », a déclaré Pierre Gadonneix lors du Conseil d'administration.

### POUR EN SAVOIR PLUS

Sophie Roynette-Malbec  
Direction Production  
Ingénierie  
01 43 69 45 15

Le coût de cet investissement est estimé à 3,3 milliards d'euros. Le prix de revient du MWh est quant à lui estimé à 46 euros (en euros 2005).

connectez-vous sur :



Source Areva

### L'EPR : un très haut niveau de sûreté

Le réacteur EPR, doté de niveau de protection unique au monde, va permettre de répondre aux exigences de sûreté. En particulier, quatre systèmes de sauvegarde co-existent pour assurer chacun seul à 100 % l'une des deux fonctions de sûreté essentielles pour protéger l'homme et l'environnement en toutes circonstances : l'arrêt de la réaction nucléaire et le refroidissement du réacteur.

ÉDITÉ PAR

Direction de  
la communication interne  
Delphine Duron